

LA FEUILLE INFO

spéciale CHSCT / CDAS n°27

Compte rendu du CHSCT du 17/09/2019

Quand un sigle peut en cacher un autre...

Etaient présents : Eliane SIMON, Jérôme LANZINI, Laurent et Patricia CHAINTREUIL (experts) et Gilles MARCHAND (expert)
Jean-Yves LEGLISE, Alain SENAILLET, le docteur TCHANG et Evelyne CHEVALIER GAILLARD.

Les membres du CHS présents : pour FO : Francis VISCOVI, pour SOLIDAIRES : Christophe ROUILLER, Marc MANDRET, Magali ROCHER (expert) et pour la CGT Finances : Corinne SYRE, Odile GUYENOT (expert) et Lidwine AUBOEUF (secrétaire)

Par un tour de passe-passe dont seule la direction a le secret, les membres du CHSCT ont subi ce 17 septembre un CHS tout particulier dans lequel les CT ou Conditions de Travail se sont transformées en Comité Technique.. !

Mais là où le prestidigitateur fait apparaître un lapin du fond de son chapeau, la direction fait, elle, disparaître l'humain de l'équation complexe qu'est la géographie revisitée.

L'ordre du jour comporte **13 points** dont le recours au **travail distance** pour les **trésoreries hospitalières**, la mise en œuvre de l'**accueil exclusif sur rendez-vous** dans les SIE, les **accueils de proximité**, les missions du **conseiller aux décideurs locaux**, le **télétravail**, le suivi budgétaire, les accidents de service et les fiches de signalement et l'examen des registres santé et sécurité au travail.

Evidemment, vu l'ampleur et les enjeux de ces différents points, la Direction n'a pas jugé nécessaire de prévoir un groupe de travail en amont de la séance ni même de prévoir celle-ci sur plus d'une journée, sans compter que le référent du Nouveau Réseau, M. Laurent CHAINTREUIL, ne pouvait nous accorder qu'une petite demie-journée étant appelé à d'autres obligations l'après-midi.

Coups d'oeil à la montre, expédition des premiers points les uns après les autres, etc. les signes sont clairs : pas besoin de trop s'attarder !

La séance commence par une prise de parole de la présidente suite à la journée d'action du 16 où une banderole a été déployée sur le centre des finances publiques de Chalon. Elle rappelle que l'accès au toit est interdit et que cela est très dangereux. Elle ne souhaite pas que ses agents se mettent en danger.

1 – Approbation du procès-verbal du 21 juin 2019

Vote : POUR à l'unanimité. Le procès-verbal du 21 juin 2019 est approuvé.

2 – Recours au travail à distance dans le cadre de la création des trésoreries hospitalières

Suite à la création des deux trésoreries hospitalières au 01/09/2019, les agents qui n'ont pas souhaité suivre leur emploi se sont retrouvés en surnombre au sein de leur structure.

5 agents des trésoreries sources (Montceau, Cluny, Autun, Bourbon-Lancy) sont concernés et travaillent donc à distance pour la trésorerie hospitalière de Mâcon. Ces agents sont sortis du collectif SPL de leur trésorerie et installés dans des bureaux isolés si possible. Le but de cet isolement n'a pas vraiment été expliqué par la Direction.

Mme SIMON assume d'avoir voulu favoriser l'intérêt des agents de Mâcon Hôpitaux. Priorité est donnée aux hospitalières.

M. Lanzini affirme avoir contacté chacun de ces agents dans le courant du mois d'août. Une réunion a eu lieu début septembre.

La question du devenir de ces agents en surnombre dans leur trésorerie actuelle a été posée.

Mme Chaintreuil affirme qu'il n'y aura pas de changement au 01/01/2020 à l'aube de la départementalisation, mais que ces agents devront rentrer dans le mouvement « classique » de mutation avec toutes les règles de priorité qu'il comportera.

Vote : FO : pour

SOLIDAIRES et CGT : contre

3 – Mise en œuvre de l'accueil exclusif sur RDV dans les SIE

Les SIE du département pratiquent déjà l'accueil personnalisé sur rendez-vous. La note n° 6-2019 de la centrale impose que ce principe devienne exclusif au plus tard le 31/12/2019.

L'accueil des SIE sera ainsi déplacé vers l'accueil primaire des centres des finances.

Quid des particuliers venant récupérer un quitus ?

Une communication envers les professionnels a-t-elle été faite pour que les agents de l'accueil primaire ne subissent pas cette exclusivité ?

D'après la direction, les portes du SIE ne seront pas fermées (alors pourquoi exclusivité?), il sera toujours possible d'être reçu par des agents de ces SIE sans rendez-vous dans certains cas...

Vote : abstention à l'unanimité

4/5 – Modalités de l'accueil de proximité dans le cadre du projet du nouveau réseau de proximité et de la mise en œuvre de l'ASR 2019 sur les communes de La Chapelle de Guinchay, La Clayette, la Roche-Vineuse et Saint-Rémy

Laurent Chaintreuil rappelle que l'accueil de proximité est le cœur de la réforme.

Le département de Saône-et-Loire est très vaste avec beaucoup de territoires.

L'accueil se fera sur 3 niveaux :

- dans les MSAP : au nombre de 21 dans le département (en comptant les PIMMS. Ces structures seront les futures Maison France Service pour lesquelles on apportera un soutien ;

- actuellement, 2 ou 3 réunions par an
- Dans les communes dans lesquelles les trésoreries sont fermées, un accueil dans les mairies sera assuré
- Enfin, un accueil encore plus important sera assuré dans les centres où il y a ou avait des SIP/SIP-SIE (front-office).

Ainsi, un accueil de niveau 2 est mis en place dans les communes de La Clayette, Saint-Rémy, La Roche-Vineuse et La Chapelle de Guinchay. **Il consistera en un accompagnement numérique essentiellement (création de comptes internet, consultation du cadastre...).**

Pour leur sécurité, les agents d'accueil ne prendront aucun paiement et renverront les contribuables vers les buralistes FDJ.

La direction a créé une équipe dédiée accueil composée, dans un premier temps, principalement de membres de l'équipe de renfort. 47 points d'accueil sont à créer, le dispositif actuel sera donc amené à évoluer. **En outre, des points d'accueil pourront rapidement disparaître faute de succès.**

Vote : contre l'unanimité

6 – Présentation des missions du conseiller aux décideurs locaux

Les conseillers aux décideurs locaux ne seront pas des comptables et ne feront plus les tâches de gestion. Leurs bureaux seront installés au sein du territoire.

Ils seront placés sous l'autorité directe du directeur départemental sous forme de réseau conseil. La direction assurera le pilotage de cette mission.

7 – Point sur la mise en œuvre effective du télétravail a la DDFIP 71

Le bilan de la pré-campagne est présenté par Patricia CHAINTREUIL.

Sur les 31 demandes recensées, seules 8 ont connues une issue positive.

La direction se laisse une certaine marge pour la « vraie » campagne qui se déroulera à compter d'octobre 2019.

Des conventions tripartites sont mises en place actuellement. Les postes informatiques sont enfin arrivés mais leur installation s'avère plus compliquée que prévu.

8 – Suivi budgétaire 2019

Pas de nouvelles dépenses prévues.

Le reste des crédits disponibles s'élève à 1.071,60 € des 95 % (soit 4.792,69 € des 100% alloués au département).

Toutes les actions votées ont été d'ores et déjà engagées sur CHORUS et réalisées.

Alain SENAILLET évoque le problème des défibrillateurs qui tombent en panne les uns après les autres. Ceux du site de Montceau et du Creusot ont été remplacés (pris sur les sites où il y en avait 2).

Les membres du CHSCT se prononcent favorablement pour en acheter une paire si la réserve est finalement levée mais demandent néanmoins à l'assistant de prévention de se renseigner sur le coût d'une location de ces appareils.

9 – Accidents de service

Depuis le début de l'année 2019, 9 accidents de service recensés (4 accidents du travail, 4 accidents de trajet et 1 accident de mission).

10 - Examen des fiches de signalement DDFIP

Patricia CHAINTREUIL indique que les fiches de signalement concernent essentiellement des agents pris à partie dans le cadre d'agressions verbales dans l'exercice de leurs fonctions.

Une lettre de soutien est envoyée à l'agent. En outre, un courrier de mise en garde est envoyé au contribuable.

Dans les cas les plus graves, un signalement peut aussi être effectué auprès du Procureur de la République.

11 – Examen des fiches des registres santé, sécurité au travail.

Les nouvelles fiches recensées concernent essentiellement les problèmes de température ressenties pendant la canicule.

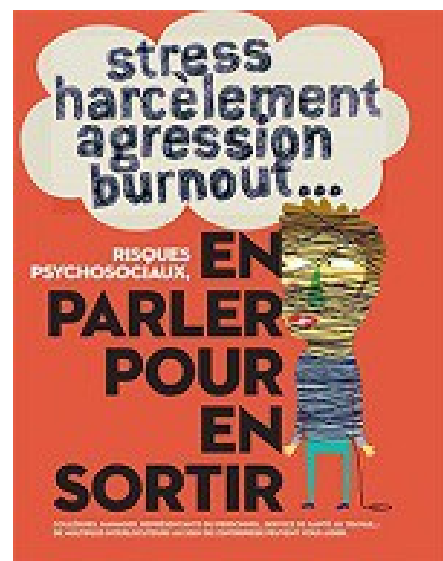
Une réflexion devra être menée dans les prochaines années sur ce thème.

12 – Choix des visites de sites par le CHSCT

Visites prévues le 14/11 : Cité Administrative – SPF Mâcon 2 / Contrôle fiscal / Trésorerie Hospitalière

Visites prévues le 28/11 : Centre des Finances Publiques de Chalon – Trésorerie hospitalière / cadastre / espace dessin (cellule foncière)

Les dates sont à confirmer.



Compte-rendu du CDAS du 17/10/2019

Le secrétariat adjoint sera assuré par Valérie REDON pour Solidaires.

1 – Approbation du procès-verbal du 20/06/2019

Vote : POUR à l'unanimité. Le procès-verbal du 20 juin 2019 est approuvé

2 – Utilisation des crédits CAL 2019

La réserve des 2 % a été levée ; le budget passe ainsi de 27.403,00 € à 27.980,00 €.

Le budget prévisionnel a dû être de nouveau modifié :

- **toujours une forte demande pour les psychologues.** Il y a déjà eu **43 rendez-vous pris depuis le début de l'année.** Si tous les agents ayant eu un bon de prise en charge prennent leurs 3 rendez-vous, le budget s'élèverait à 3.557,20€. Le budget alloué à cette action est augmenté à 3.500,00 €.

- le montant alloué à l'**arbre de Noël** a été ajusté légèrement à la baisse (de 12.500 € à 12.000 €).

- une **sortie de fin d'année au marché de Noël de Strasbourg** est prévue pour le 30/11/2019. Le budget restant permettrait d'affréter 2 bus et donc d'ouvrir cette sortie non seulement aux actifs mais aussi aux retraités et aux familles.

3– Utilisation des crédits CAL 2020

Les sorties de l'action sociale étant régies par un marché régional, elles doivent être prévues dès maintenant pour l'année 2020.

Le groupe de travail propose :

- pour les actifs : Carnaval Vénitien d'Annecy le 07 mars 2020 (transport seul)
- pour les familles : Zoo de Saint Martin La Plaine (2 bus)
- pour les retraités : Yvoire et Evian
- sortie de fin d'année : Paris en visite libre

4 – Formation des membres du CDAS

Une formation concernant le fonctionnement du CDAS, à l'attention de tous les membres est dispensée par la déléguée de l'action sociale, Ghislaine SERVIGNAT.

5 – Questions diverses

La proposition pour le fonds d'innovation locale n'a pas été retenue.

